



Thinking Sustainable!

Fonds ESG et SRI – Éthique et durabilité

Les marchés financiers intègrent divers éléments, tels que la croissance économique, la solidité de l'entreprise et la qualité de sa gestion. À ces facteurs purement économiques se sont ajoutés au fil des ans les critères ESG (valeurs Environnementales, Sociales et de bonne Gouvernance), qui permettent aux investisseurs de sélectionner des investissements durables dans les domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance. Ces critères sont devenus incontournables pour les entreprises; il pourrait s'avérer risqué sur le plan économique et/ou réputationnel de les ignorer ou de les négliger.

D'autres instruments sont à la disposition des investisseurs attachés à la durabilité: les fonds dits SRI («*Socially Responsible Investing*», investissement socialement responsable), qui appliquent une philosophie d'investissement plus sélective, prenant en compte des facteurs éthiques et moraux dans l'évaluation globale de l'investissement.

Désireux de contribuer à influencer de façon positive sur la société et l'économie, les investisseurs sont de plus en plus sensibles à ces aspects.

MESSAGES CLES

Il est important de comprendre et de savoir comment intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement.

Investissement ESG – La durabilité comme philosophie d'investissement

L'acronyme ESG peut parfois prêter à confusion. Une grande partie des investisseurs y voient un bloc uniforme. Bien au contraire, la sphère de l'investissement durable englobe divers facteurs dont l'importance varie en fonction du secteur concerné. Par exemple, l'analyse de la gouvernance (droits des actionnaires, composition du conseil d'administration, etc.) peut certes être considérée comme étant d'application universelle, mais les facteurs environnementaux et sociaux n'ont pas la même importance dans toutes les entreprises. Il est donc souhaitable de comprendre et d'être en mesure d'intégrer les différents aspects ESG tels qu'ils sont pris en compte dans les processus d'investissement afin de pouvoir prendre des décisions de portefeuille éclairées et fondées sur le plan stratégique.

Un premier exemple des implications concrètes du thème de la durabilité est fourni par l'Organisation des Nations unies (ONU) qui, à travers ses Objectifs de développement durable, identifie 17 objectifs que sociétés et investisseurs doivent relever afin de préserver la planète, le bien-être et la prospérité des individus, ainsi que le droit à la santé, à l'égalité des sexes, à la justice et à la paix.

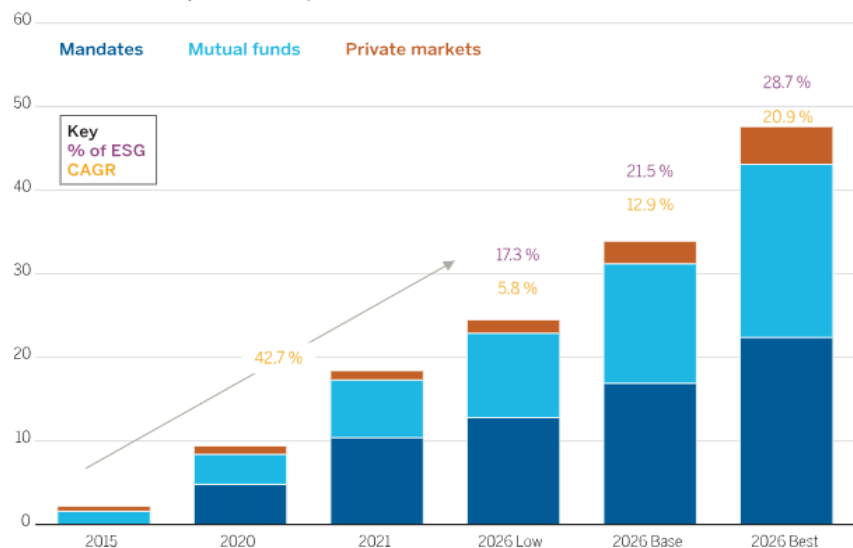


Source: [HUG - Hôpitaux universitaires Genève](https://www.hug.ch/fr/fr/actualites/2019/09/17-objectifs-de-developpement-durable)

En intégrant la durabilité dans leurs choix d'investissement, les investisseurs ont la faculté de contribuer directement ou indirectement à un ou plusieurs de ces objectifs.

La demande croissante de stratégies intégrant des facteurs ESG constitue un signe clair que le marché est en train d'évoluer dans cette direction.

Global ESG AUM (US\$ trillion)



Source: [Wellington.com](https://www.wellington.com) / Graphique: PwC Global ESG & AWM Market Research Centre analysis, Lipper, Prequin, ESG Global. Data as of 31 December 2021. Figures for 2026 low, base, and best case are projections.

L'intégration des critères ESG dans les investissements présente l'avantage d'avoir non seulement un impact positif sur le monde et la société dans son ensemble (performance non financière), mais aussi sur l'économie. Du point de vue des entreprises, la gestion des risques climatiques, de la sécurité et de la composition de la main-d'œuvre pourrait renforcer les performances financières, et donc générer une valeur intrinsèque à long terme.

Il apparaît aussi de plus en plus clairement que les entreprises aux pratiques ESG vertueuses disposent de marques plus solides et plus compétitives: il est d'ailleurs de plus en plus courant de voir les investisseurs prêts à payer une prime (dite «greenium», contraction de «green» et de «premium») pour de telles sociétés.

MESSAGES CLES

Une philosophie d'investissement encore plus sélective.

Investissement SRI: la durabilité combinée à des critères éthiques

Le niveau supérieur en matière d'investissement durable est constitué des fonds SRI (investissement socialement responsable). Également appelés **fonds éthiques**, ils dépassent le concept d'ESG en se donnant la possibilité d'éliminer ou d'ajouter des investissements sur la seule base d'une considération éthique d'ordre spécifique.

Là où l'acronyme ESG fait référence aux sphères environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise pour s'orienter vers les titres qui respectent le mieux les paramètres associés, **l'investissement éthique est sous-tendu par une philosophie d'investissement encore plus sélective** qui vise à identifier les entreprises qui respectent certaines normes éthiques et morales. La gestion d'un fonds d'investissement éthique implique donc d'exclure du portefeuille toute entreprise exerçant une activité économique considérée comme «non éthique» pour la remplacer par une entreprise alignée sur ces principes. C'est de cette manière que sont introduites les approches «inclusive» et «exclusive» du processus d'investissement, communément appelées:

- **Filtrage positif:** investissement dans des entreprises plus engagées que d'autres en matière d'éthique;

- **Filtrage négatif:** exclusion de toutes les entreprises qui ne sont pas considérées comme éthiques. Certaines **exclusions** peuvent concerner un **secteur** entier (exclusion des entreprises opérant dans des secteurs d'activité jugés immoraux et nuisibles à la société et à l'environnement) ou bien être **nominales** (exclusion d'entreprises particulières qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales).

En matière d'investissements SRI, sont le plus souvent **exclus les investissements dans des entreprises actives sur les secteurs suivants:**

- alcool, tabac et autres substances addictives;
- jeux de hasard;
- production d'armes;
- autres secteurs associés à des violations des droits de l'homme et du droit du travail.

En résumé, les **fonds ESG** sont des investissements orientés vers les entreprises, ETF, fonds communs de placement et autres instruments qui font du respect des valeurs **sociales, environnementales et de bonne gouvernance leur pierre angulaire**. De leur côté, les **fonds SRI** sont des instruments qui tiennent compte de l'environnement et de la société et **excluent explicitement les activités qu'ils jugent contraires à l'éthique et à la morale**, ou à l'inverse incluent des activités particulièrement vertueuses dans leur dimension sociale et environnementale.

Opportunités

- *Contribuer à encourager les pratiques durables et à accélérer les transitions sociales et environnementales souhaitées.*

Risques

- *Fluctuations des marchés: en fonction des phases du marché, les actions sont sujettes à d'importantes fluctuations de valeur, à la hausse comme à la baisse.*

Pour demander la publication complète contenant les outils que nous avons sélectionnés et recommandés ou pour obtenir plus d'informations, remplissez le formulaire sur notre [site web](#) (disponible uniquement pour les résidents suisses).

Alternativement, veuillez vous rendre dans l'une de nos Succursales (vous nous trouverez [ici](#)).



Eric Elvio Mantovani
Responsable
Investment Advisory
 CIIA Certified International
 Investment Analyst
 CESGA Certified Environmental,
 Social and Governance Analyst

Éditeur

Banca Popolare di Sondrio (Suisse) SA
 Investment Advisory
 Via Maggio 1
 CH-6900 Lugano
 Tél. +4158 855 31 00
 Fax +4158 855 31 15

Call Center: 00800 800 767 76
 esg@bps-suisse.ch
www.bps-suisse.ch/fr

Avertissement:

La présente publication est émise par le service de conseil en investissement de la Banca Popolare di Sondrio (SUISSE). Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'ASB ne s'appliquent pas ici.

Ce document ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal, une offre ou une invitation à souscrire des actions. Il ne remplace en aucun cas les conseils qu'il est nécessaire de requérir auprès d'un expert avant de prendre toute décision d'investissement ou de désinvestissement, concernant les risques associés aux instruments financiers, les objectifs, la situation financière ou les besoins de l'investisseur. Il incombe donc à l'investisseur de contacter son conseiller financier et de consulter la brochure de l'ASB intitulée «Risques particuliers dans le commerce de titres», qu'il est possible d'obtenir gratuitement auprès de n'importe quelle banque.

Le service de conseil en investissement de la Banca Popolare di Sondrio (SUISSE) s'efforce de garantir la fiabilité de ses sources d'informations. Il ne peut toutefois pas garantir que les informations contenues dans le document sont exactes, fiables et complètes. Par conséquent, la Banque décline toute responsabilité quant au niveau d'actualisation, d'exactitude et d'exhaustivité des contenus. Toute opinion exprimée dans la présente publication est susceptible de faire l'objet de modifications sans que ses destinataires en soient spécifiquement notifiés.

Les cours et les valeurs communiqués sont donnés à titre indicatif et ne sont pas représentatifs du prix/cours réel. La Banque décline toute responsabilité pour tout éventuel dommage, y compris un manque à gagner, résultant de l'utilisation des informations contenues dans le document. Les performances passées ne constituent ni une promesse ni une garantie de performances futures. La valeur et les revenus des investissements détenus peuvent fluctuer en fonction des conditions du marché et des taux de change; l'investissement peut entraîner des pertes ou des diminutions de capital.

Les services et produits financiers décrits dans cette publication ne peuvent en aucun cas être proposés aux personnes relevant d'une juridiction qui limite ou interdit leur offre.

Il est interdit de reproduire et/ou distribuer, que ce soit en partie ou en totalité, le contenu de ce document sans l'accord préalable de la Banca Popolare di Sondrio (SUISSE).

Publié en mai 2024